



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0229

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Quincieux

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention avec la Commune pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0229**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention avec la Commune pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert de la compétence voirie et, en particulier, de son entretien.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en application de l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales, confie par convention le service de nettoyage et de viabilité hivernale à la Commune de Quincieux. Cette convention serait établie dans la continuité de l'expérimentation réalisée pour la Commune de Lissieu et pour une durée de 4 ans à compter du 1er juin 2014.

Les attributions relevant de la Communauté urbaine et dont le service serait confié à la Commune de Quincieux sont les suivantes :

- le nettoyage des espaces et voiries en lien avec leur sécurité et leur salubrité,
- le déneigement des espaces et voiries en lien avec la sécurité des déplacements,
- la maîtrise des végétaux en lien avec la sécurité des déplacements,
- le nettoyage des corbeilles de propreté,
- l'évacuation et le traitement de tous les déchets collectés.

La participation financière annuelle de la Communauté urbaine correspondrait au coût de réalisation du nettoyage et de la viabilité hivernale, soit 219 578 € TTC répartis de la façon suivante :

- fonctionnement - nettoyage : 193 152 € TTC,
- fonctionnement - viabilité hivernale : 26 426 € TTC.

En conséquence, la Communauté urbaine verserait une contribution annuelle non révisable de 219 578 € TTC à la Commune de Quincieux ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 janvier 2014 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention d'exploitation de service de nettoyage et de viabilité hivernale pour un montant annuel de 219 578 € à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Quincieux pour une durée de 4 ans à compter du 1er juin 2014.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 628 75 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**